



# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de  
**DURAVEL**  
Code postal : 46700  
Tél : 05 65 36 50 01  
Fax : 05 65 30 65 63

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre janvier à 20 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

ARRIVÉ le :

28 JAN. 2022

PREFECTURE DU LOT

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 17.01.2022**

**Présents : M. CALASSOU, Mmes DAVID, CAMPOURCY.**

**Excusées : Mmes DELAIR, BOON, BROUSSE, HALL.**

**Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID**

## Nombre de Conseillers

En exercice : 7  
Présents : 3  
Votants : 3

## OBJET

**INSCRIPTION  
BUDGETAIRE**

**ARTICLE 673**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'annuler, en raison d'une erreur de débiteur, des titres de recette émis lors d'exercices antérieurs (titres 196 et 215 en 2018, 118 et 155 en 2019 et 14 en 2021) sur le budget CCAS.

Ces annulations atteignent un montant total de 257,40 €.

Monsieur le Maire propose l'inscription d'un montant de 300 € à l'article 673 du budget CCAS ; inscription qui sera reprise sur le budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Le Maire  
Gérard CALASSOU

## Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 28-01-2022

Publié ou notifié

le 04.02.2022

Gérard CALASSOU  
Maire

